



Distr. générale  
20 septembre 2017

Français  
Original : anglais



**Assemblée des Nations Unies  
pour l'environnement du  
Programme des Nations Unies pour  
l'environnement**

**Assemblée des Nations Unies pour l'environnement  
du Programme des Nations Unies pour l'environnement  
Troisième session**

Nairobi, 4-6 décembre 2017

Point 5 de l'ordre du jour provisoire\*

**Exécution du programme de travail et du budget,  
y compris la mise en œuvre des résolutions  
de l'Assemblée pour l'environnement**

**Suite donnée à la résolution 2/7 sur la gestion rationnelle  
des produits chimiques et des déchets**

**Rapport du Directeur exécutif**

*Résumé*

Le processus de gestion internationale des produits chimiques et des déchets se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins alors que la production, le commerce, l'utilisation et l'élimination des produits chimiques et des déchets ne cessent d'augmenter et que la demande relative aux produits contenant des substances chimiques, ainsi que la production de déchets, s'accroissent. Alors que des progrès significatifs ont été réalisés pour des produits chimiques et déchets spécifiques dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement et de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, les parties prenantes reconnaissent qu'il est nécessaire de renouveler et de renforcer les engagements mais aussi de mettre en place des actions innovantes pour faire face à des défis toujours plus grands.

Dans sa résolution 2/7 sur la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement a appelé les États membres à faire de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets une priorité de leurs politiques sectorielles. Elle a aussi demandé au Directeur exécutif d'assurer la coordination avec les parties prenantes internationales concernées et d'aider les États membres à mettre en œuvre des politiques et des mesures en faveur d'une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets. Le présent rapport décrit les progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette résolution ainsi que les problèmes rencontrés.

\* UNEP/EA.3/1.

## I. Contexte

1. Dans sa résolution 2/7 sur la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a appelé les États membres à faire de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets une priorité de leurs politiques sectorielles. Elle a aussi prié le Directeur exécutif d'assurer la coordination avec les parties prenantes internationales concernées et d'aider les États membres à mettre en œuvre des politiques et des mesures en faveur d'une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets. Le présent rapport décrit les progrès accomplis dans la mise en œuvre de cette résolution ainsi que les problèmes rencontrés.

## II. Progrès accomplis dans l'application de la résolution 2/7

2. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement, dans le cadre du mandat que lui a confié l'Assemblée pour l'environnement dans sa résolution 2/7, a promu et mis en œuvre toute une série de mesures. Il en ressort notamment que :

a) Les travaux intersessions sur l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et sur la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de l'année 2020 montent en puissance et la première réunion a eu lieu en février 2017 au Brésil;

b) La Convention de Minamata sur le mercure est entrée en vigueur le 16 août 2017 et la première réunion de la Conférence des Parties à la Convention s'est tenue en septembre 2017. Les activités de ratification et de mise en œuvre sont toujours gérées par le secrétariat provisoire de la Convention et le Partenariat mondial sur le mercure du Programme pour l'environnement dans plus de 100 pays. Le rapport *Global Mercury Waste Assessment* a été publié à l'occasion de la première réunion de la Conférence des Parties, le 24 septembre 2017;

c) Le Programme spécial de renforcement institutionnel soutient actuellement l'Argentine, le Bénin, l'Irak, le Kirghizistan, la République dominicaine, la République-Unie de Tanzanie et l'Ukraine et dans leurs efforts de gestion des produits chimiques et des déchets. Au cours de sa troisième réunion, prévue en décembre 2017, le Conseil exécutif sélectionnera d'autres pays à financer<sup>1</sup>;

d) D'autres éléments d'orientation en faveur du développement d'institutions et de cadres législatifs nationaux pour la gestion rationnelle des produits chimiques sont en cours d'élaboration avec le soutien d'un groupe d'experts;

e) Le développement de capacités ciblées se poursuit dans le domaine des peintures au plomb, à l'appui de la mise en place de normes et de législations dans l'ensemble des pays d'ici 2020, notamment par l'élaboration d'une législation type sur les peintures au plomb. Un soutien au renforcement des capacités dans le domaine des batteries au plomb se met progressivement en place sur le continent africain;

f) Des rapports sur les perturbateurs endocriniens et les polluants organiques persistants dans l'environnement sont en cours de préparation et seront publiés d'ici 2018;

g) Un comité de directeur a été mis en place afin de guider les recherches et de contribuer à la publication du rapport *Global Chemicals Outlook II* d'ici la fin 2018. Ce document devrait apporter des connaissances et des éclairages politiques sur certains aspects clés de la gestion des produits chimiques utiles pour la mise en œuvre du volet « produits chimiques et déchets » du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment des liens sur l'interface entre produits chimiques et déchets;

h) Dans le contexte du Programme 2030, un projet d'indicateurs pour les produits chimiques et les déchets dans le cadre des objectifs de développement durable a débuté dans trois pays pilotes. Un rapport sur ces objectifs et leur dimension « produits chimiques et déchets », destiné aux décideurs politiques, est en cours d'élaboration par le Programme pour l'environnement et devrait être examiné début 2018;

i) Le Fonds pour l'environnement mondial a approuvé un projet de grande envergure en faveur de la mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, qui est centré sur les nouvelles questions de politique générale et la gestion des connaissances. Ce projet devrait débuter début 2018;

<sup>1</sup> Le rapport du Conseil exécutif du Programme spécial figure dans le document UNEP/EA.3/INF/10.

- j) Dans le domaine de la chimie durable, les parties prenantes ont soumis au Programme pour l'environnement des informations concernant diverses bonnes pratiques qui permettront de rédiger un rapport de synthèse sur cette question en 2018;
- k) Le Programme pour l'environnement a entamé des travaux sur la chimie durable concernant les substances chimiques utilisées dans les produits et la production, en se focalisant dans un premier temps sur les progrès du développement d'un habitat peu toxique;
- l) Les efforts ont été intensifiés afin de progresser vers la réalisation des objectifs mentionnés dans le programme de travail pour la période 2016-2017;
- m) Le Programme pour l'environnement encourage l'élaboration de stratégies et de plans d'action nationaux pour une gestion intégrée des déchets à l'aide d'une approche globale dans quatre pays ; il a également mis en place un soutien dans huit autres pays;
- n) Le Programme pour l'environnement encourage l'élaboration de stratégies et de plans d'action au niveau des villes pour une gestion intégrée des déchets à l'aide d'une approche globale dans six villes ; il a aussi mis en place un soutien dans trois autres villes;
- o) Le Programme pour l'environnement a amélioré la disponibilité des informations relatives à la gestion écologiquement rationnelle des déchets avec la publication d'un rapport thématique sur les régions montagneuses en décembre 2016 et de rapports sur la gestion régionale des déchets en Asie, en Asie centrale ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes, en septembre 2017. Des rapports sur la gestion des déchets en Afrique, en Asie occidentale et dans les petits États insulaires en développement sont en cours d'élaboration et devraient être achevés en 2018.

### III. Recommandations et mesures proposées

3. La collaboration avec les pays et les parties prenantes au cours de l'année écoulée a mis en lumière plusieurs défis au niveau des processus de promulgation d'une réforme politique pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et des processus de prise en compte des risques spécifiques associés aux produits chimiques. Au final, le remplacement de produits chimiques spécifiques et la réponse aux défis relatifs aux déchets ont des implications financières et pèsent sur le développement économique, y compris en termes de sécurité de l'emploi et de création d'emplois. Ainsi, des actions renforcées ne seront possibles que si des solutions de remplacement sans risque sont disponibles et mises en place sans implications économiques majeures. Ceci signifie aussi qu'il faut intensifier les efforts réalisés pour créer des incitations et faire progresser l'innovation et l'esprit d'entreprise dans l'ensemble des pays, y compris les pays en développement. Les rapports de synthèse *Global Chemicals Outlook* et *Global Waste Management Outlook* devraient apporter des éclairages sur ces questions.
4. L'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement pourrait souhaiter :
  - a) Souligner l'importance qu'il y a à prendre des mesures pour traiter des nouvelles questions de politique générale identifiées dans le cadre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et à intensifier ces mesures;
  - b) Amplifier les efforts visant à promouvoir une participation plus large des parties prenantes et des secteurs concernés pour faire progresser la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, en particulier le rôle de l'industrie et des utilisateurs en aval;
  - c) Encourager l'élaboration de stratégies nationales de gestion des produits chimiques et des déchets dans le cadre de processus nationaux plus larges de lutte contre la pollution;
  - d) Renforcer le soutien et le financement apportés au développement des capacités relatives aux systèmes fondamentaux de gestion des produits chimiques et des déchets, y compris le renforcement du Programme spécial de renforcement institutionnel;
  - e) Encourager l'identification des points de concentration de la pollution et des produits chimiques afin de protéger les groupes vulnérables et l'environnement par la mise en place de systèmes de surveillance nationaux, notamment au travers de registres des rejets et transferts de polluants et de programmes de surveillance biologique;
  - f) Encourager la mise en œuvre de dispositifs d'étiquetage, en particulier le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, qui serviront d'outils pour une gestion sans risque des produits chimiques et contribueront à la prévention de la pollution chimique et par les déchets;

g) Envisager des actions supplémentaires pour prendre en compte tous les types d'exposition au plomb, en complément des actions relatives au plomb dans l'essence, les peintures et les batteries;

h) Envisager des actions supplémentaires pour évaluer et lutter contre les effets de la pollution chimique associée aux systèmes de production agricole, notamment les pesticides, les engrais, les polluants pharmaceutiques et les autres produits chimiques concernés.

---